

Resp. client:
N° commande:
N° client:
Pers. cont.:
Tél.: -
Fax: -
GSM: -
e-mail: adrien.lorquet@ocb.be

ProKo.: LS01
N° rapport: 4532285
N° rapp. prov.:
Date: 12/05/2015

Département: ELE

Client / Mandant:
JARDON ROLLIN
BASSE COUR¹
4970 STAVELOT

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT

(exécuté sous l'accréditation BELAC suivant procédure interne QPRO/ELE/001, §7.3)

GENERALITES

Appareil/Install. ID: VIEUX SART 30 COO 4970 Type de installation: existante Lieu de contrôle: visite de contrôle Selon RGIE Art. 86/271/271bis
Type de contrôle: Date du contrôle: 12/05/2015 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant 31/05/2040 Contrôleur: LORQUET ADRIEN
Propriété de: -
Installateur: -
T.V.A.: - Carte-ID : - Délivré à: - Date: -

DESCRIPTION

EAN n°:	N° compteur:	Index I:	Index II:
Raccordement: réseau souterrain	Fourreau: Kies een item.	Plaque d'isolation: Kies een item.	Maison de
Tension de serv: N 3 x 400V + Protection max.: 40A Protection principale : aut. 4p 32A Interr.: interr. diff. génér.	nombre de conducteurs: 4 section: 10 mm ²	nombre de conducteurs: 4 section: 10 mm ²	vacances
Liaison comptage-coffre de repart.: type de câble: VFVB Câble de raccordement au réseau: type de câble: VFVB	Electrode de terre: type: conducteurs horiz. section: 10 mm ²	Interr.: interr. diff. génér.	
Interrupteur Diff.: Général: 40A/300mA est plombé par des scelles d'OCB: Kies een item.	Fonctionn. bouton d'essai: en ordre Contrôle boucle de défaut: en ordre Installation exécutée conformément aux schémas: en ordre	Résistance de dispersion: 108.5 Ohm	
Protection contre les chocs électriques: contact direct : en ordre Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre	Description – appareils : <input type="checkbox"/> voir les schémas en annexe <input type="checkbox"/> schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation	Diff. supplém.: 4p 40A/30mA Résist. d'isolem. général : 5.657 MΩ	
Ne sont pas encore placés: <input type="checkbox"/> cuisine <input type="checkbox"/> salle de bains <input type="checkbox"/> chauffage central <input type="checkbox"/> compteur de gaz <input type="checkbox"/> - d'eau	Protection contre les chocs électriques: contact indirect: en ordre	Etat du matériel électrique: en ordre	
Ne sont pas encore raccordés: <input type="checkbox"/> liaison équipotentielle principale <input type="checkbox"/> - supplémentaire	Matériel fixe et mobile: en ordre		
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 10			

CONSTATATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées
(AMÉLIORER RESISTANCE DE TERRE MAX 30 OHMS
PLACER OBTURATEUR DANS LE TGBT



CONCLUSION

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions mentionnées. L'installation ne peut pas être mise/rester en service. L'installation doit être contrôlée par le même organisme agréé **au plus tard à la date mentionnée ici dessus**, comme prévu par l'art. 274 du RGIE.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.

Un contrôle complémentaire après modification est nécessaire.

Pour le Directeur Technique,

Le contrôleur



O.C.B.
Organisme de contrôle a.s.b.l.

organisme de contrôle
association sans but lucratif
siège régional: dans chaque province

siege social:
Koninkin Astridlaan 60
2550 Kontich

www.ocb.be
info@ocb.be

TVA BE 404.312.034
CCP 000-062392-14
Banque: 405-3020501-49